

Taux de taxation et tarification¹**Taux de taxes foncières générales****Taux par catégories d'immeubles**

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins et terrains vagues non desservis	0,5915
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,5644
Immeubles non résidentiels, tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 \$	2,5419
Immeubles non résidentiels, tranche de valeur qui excède 625 000 \$	3,0624
Terrains vagues desservis	1,1830

Taxe pour travaux municipaux

Île-des-Sœurs	0,0083
Terre ferme	0,0037

Taxe spéciale relative à l'ARTM**Taux par catégories d'immeubles**

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins	0,0024
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,0024
Immeubles non résidentiels, tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 \$	0,0102
Immeubles non résidentiels, tranche de valeur qui excède 625 000 \$	0,0123
Terrains vagues desservis	0,0048

Réserve financière de l'eau**Taxe spéciale relative à l'eau**

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins et terrains vagues desservis	0,0951
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,0796
Immeubles non résidentiels	0,3192

Tarifification de l'eau

Immeubles résidentiels	Tarif de 30 \$ par logement.
Immeubles non résidentiels	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.
Immeubles non résidentiels utilisés comme usines ou manufactures légères :	Tarif au compteur de 0,58 \$/m ³ sur l'excédent de 100 000 m ³ .

Réserve financière de la voirie**Taxe spéciale pour travaux de voirie**

Immeubles résidentiels	0,0035
Immeubles non résidentiels	0,0228

Taxes d'arrondissement

Taxe relative aux services (tous les immeubles)	0,0684
Taxe relative aux investissements (tous les immeubles)	0,0385

Tarifification des matières résiduelles

Immeubles résidentiels	Tarif fixe de 60 \$ par logement.
Immeubles non résidentiels	Aucun.

¹ À moins d'avis contraire, tous les taux fonciers sont exprimés en dollars par 100 \$ d'évaluation.